

BS/SHB
MINISTRE DE LA SANTE
oooooooooooo

SECRETARIAT GENERAL
oooooooooooo

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
oooooooooooo

SERVICE DE LA GESTION DU PERSONNEL
oooooooooooo

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

Arrêté n° 2007 064 /MS/SG/DRH/SGP
portant suspension d'agents de Santé

LE MINISTRE DE LA SANTE,

Visa CF N° 35
16-02-07


- VU la Constitution ;
- VU le Décret n°2006-002/PRES du 05 janvier portant nomination du Premier Ministre ;
- VU le Décret n°2006-003/PRES/PM du 06 janvier 2006 portant composition du Gouvernement du Burkina Faso ;
- VU la Loi n°013/98/AN du 28 avril 1998 portant régime juridique applicable aux emplois et aux agents de la Fonction Publique ;
- VU la loi n°019-2005/AN du 18 mai 2005 portant modification de la loi n°013/98/AN du 28 avril 1998 portant régime juridique applicable aux emplois et aux agents de la Fonction Publique ;
- Vu le Décret n°2002-464/PM/MS du 28 octobre 2002 portant organisation du Ministère de la Santé ;

ARRETE

Article 1/- Les agents du Ministère de la Santé ci-après désignés, sont suspendus de leurs fonctions pour comparaître devant le Conseil de Discipline.

N°d'ordre	N°mle	Nom & prénom (s)	Emploi	Structure
1	56 420	SANNE P. Fulbert	IDE	DRS/Hauts-Bassins
2	56 240	HIEN Dabi	-"-	-"-
3	49 757	KABORE Noaga Evariste	AIS	-"-
4	47 314	SAWADOGO Barké	IDE	-"-
5	34 347	OUATTARA Antoine	P E P	-"-
6	46 298	OUATTARA Yacouba	IDE	-"-
7	34 713	COULIBALY Siaka	-"-	-"-
8	24 039	KADEOUA Zoubiéssé Christophe	IB	-"-
9	52 149	DEMBELE H. Victor	AIS	-"-
10	41 619	KORBEOGO Irénée	-"-	DHPES

Article 2/- Le présent arrêté, qui prend effet pour compter de sa date de signature, sera enregistré, publié, communiqué où besoin sera./-

Ouagadougou, le 27 FEB 2007


Bédouma Alain Y O D A./-

Ampliations :

- 1 MS
- 1 MFPRE
- 1 C F
- 1 Solde
- 1 Impôt
- 1 Trésor
- 1 IGSS
- 10 Intéressés
- 1 DGS
- 1 DRS/Hauts-Bassins
- 1 DHPES
- 1 Original
- 1 J.O